

## PROJET- Engagement Financier –Année scolaire 2019 – 2020

### Tous les montants indiqués sont *mensuels* et à verser sur *10 mois*

Participation mensuelle = ( A+ B + C) et selon le cas (+ D + E + F)

#### A- SCOLARITE FIXE (due par enfant)

Classes 1 à 10		Jardin des petits * et Jardin d'enfants		
1 <sup>er</sup> enfant ** 385 €	2 <sup>ème</sup> enfant 290 €	1 <sup>er</sup> enfant ** 309 €	2 <sup>ème</sup> enfant 234 €	enfants suivant. 105 €

(\*) Inscription possible pour 2 matinée(s) par semaine : 50 % d'abattement. La scolarité est revue en cours d'année dès augmentation de la présence. Si la présence dépasse 2 jours par semaine en cours d'année, contactez la comptabilité pour établir un nouvel avenant.

(\*\*) Enfant le plus âgé inscrit, puis 2<sup>ème</sup> enfant plus âgé inscrit, puis suivant.

Remarque : Le montant de la scolarité est basé sur une prévision d'inscription. En fonction du nombre d'inscription effective, une régularisation pourra avoir lieu en cours ou en fin d'année. Celle ci ne pourra pas excéder 10% de la scolarité.

#### B- SCOLARITE VARIABLE (due par famille) à ajouter au montant de la scolarité fixe selon les revenus de la famille

Revenus annuels	Part variable mensuelle	Revenus annuels	Part variable mensuelle
De 40.000 à <45.000 €	36 €	De 75.000 à <80.000 €	140 €
De 45.000 à <50.000 €	45 €	De 80.000 à <90.000 €	205 €
De 50.000 à <55.000 €	59 €	De 90.000 à <100.000 €	295 €
De 55.000 à <60.000 €	70 €	De 100.000 à <110.000 €	325 €
De 60.000 à <65.000 €	85 €	De 110.000 à <120.000 €	345 €
De 65.000 à <70.000 €	95 €	De 120.000 à <140.000 €	365 €
De 70.000 à <75.000 €	115 €	Plus de 140.000	385 €

#### C- FOURNITURES SCOLAIRES ET VOYAGES (dus par enfant) par mois

JP/JE	1 <sup>ère</sup> Cl.	2 <sup>ème</sup> Cl.	3 <sup>ème</sup> Cl.	4 / 5 <sup>ème</sup> Cl.	6 / 7 <sup>ème</sup> Cl.	Cl. 8 à 10
9 €	12.10 €	17.30 €	33.20 €	25.80 €	32.10 €	32.10 €

#### D- FRAIS DE REPAS (dus par enfant) par mois

Si 4 repas*/sem	*Obligatoire les jours de cours en après-midi pour les classes 1 à 10 et pour les jours d'inscription à l'accueil périscolaire des classes 1 à 4 et Jardins d'après-midi périscolaires	Si repas en cas d'accueil partiel			
76,50 €		Si 1 repas/sem	Si 2 repas/sem	Si 3 repas/sem	Présence ponctuelle
		20 €/mois	40 €/mois	60 €/mois	5,75 €/jour

#### E- FORFAIT MENAGE

120 € par an/par classe (Tout ménage non fait sera facturé 40 €)

#### F- FRAIS D'ACCUEIL PERISCOLAIRE (dus par enfant)

Accueil Périscolaire Classes 1 à 4 (4/sem.)	Etude Classes 5 à 8 (4/sem.) sous réserve d'un nb suffisant d'inscrits	Jardins d'après-midi périscolaires Jardins d'enfants et jardin des petits Frais de garde des enfants de moins de 6 ans donnant droit à crédit d'impôt de 50% (coût réel) limité à 2.300 € par an et par enfant, soit 1.150 € de crédit d'impôt.			
A: 12h05-16h30	B: 15h45-16h30	A: 12h-15h45 si 4 jours / semaine	B: 12h-16h30 si 4 jours / semaine		
32 €* tarif forfaitaire pour 1 à 4 après midi	16 €* tarif forfaitaire pour 1 à 4 après midi	156 €*  En cas d'accueil partiel	173 €*  En cas d'accueil partiel		
9€ accueil ponctuel (1 jour)		2 jours / semaine 78 €*  Présence ponctuelle 12 €*  2 jours /semaine 86,5 €*  Présence ponctuelle 13,50 €*  2 jours /semaine 86,5 €*  Présence ponctuelle 13,50 €*			

\*Après 16h30, tout dépassement sera facturé 10 € par demie heure commencée

#### FONDS DE SOLIDARITE

Si vos revenus annuels sont inférieurs à 25.000 €, vous pouvez solliciter le fond de solidarité pour faire une demande de réduction de la scolarité, hors frais de repas, fournitures scolaires. Votre demande fera l'objet d'une étude par la commission participation financière des familles (CPFF) qui validera le montant définitif de l'engagement financier.